Envoyé en préfecture le 23/11/2022

ID: 038-213800535-20221116-DB221116_174-DE

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022





COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 ESPACES PUBLICS DB221116174

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE: Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odite MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents: 27 Votants: 31

Absents: Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON, Laurent MAGUET (a quitté la séance à 21h05).

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

<u>Secrétaire de séance</u>: Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur: Sébastien CHALESSIN

9 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUE RUE DES ECOLES – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

La ville de Bourgoin-Jallieu a programmé le réaménagement de la rue des Ecoles.

En accompagnement de ces travaux d'aménagement, la commune a saisi Territoire d'Energie Isère (TE38) pour faire réaliser l'enfouissement des réseaux aériens au droit de la zone réaménagée.

Le 23 juin 2022, le conseil municipal a adopté et validé le plan de financement relatif à cette opération, avec un montant de participation de la commune à hauteur de 80 390 €TTC.

Toutefois, des modifications de tracés rendus nécessaires dans le cadre de la mise au point du projet définitif entrainent également des modifications de coûts.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022

Aussi, il convient aujourd'hui d'actualiser le plan de financement de la n 10 038-213800535-20221116-DB221116_174-DE

Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité :

-	Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :	79 708 €
_	Montant total des financements externes :	26 058 €
-	Participation aux frais de TE38 :	3 067 €
-	Participation prévisionnelle de la commune aux investissements :	50 582 €

Soit un total de 53 650 € TTC de participation de la commune à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, versé en 3 fois (30% d'acompte, 50%, puis solde).

Travaux sur réseau France Télécom :

-	Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :	45 871 €
-	Montant total des financements externes :	24 191 €
-	Participation aux frais de TE38 :	1 248 €
-	Participation prévisionnelle de la commune aux investissements :	20 432 €

Soit un total de 21 680 € TTC de participation de la commune à l'enfouissement des réseaux France Télécom, versé en 3 fois (30% d'acompte, 50%, puis solde).

Au total, la commune prend à sa charge un montant de 75 330 € TTC sur un montant total des travaux de 125 579 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d':

- Accepter le projet d'enfouissement des réseaux aériens et le plan de financement afférent, avec une participation de la commune de 73 330 € TTC;
- Autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué en la matière, à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Le conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré, Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire

